

## [Société pour la nature et le parcs du Canada \(SNAP\)- Alerte d'action](#)

### **Examen de la Loi sur les parcs du Nouveau Brunswick**

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick organise présentement un examen public des lois et des règlements qui décident ce qui se passe dans nos parcs provinciaux. C'est la première fois depuis des décennies que les Néo-Brunswickois ont la chance de se prononcer sur comment nos parcs provinciaux sont conservés et gérés, et qu'ils ont un mot à dire sur un meilleur avenir pour nos parcs.

Le gouvernement accepte des commentaires sur son livre blanc « [Examen de la Loi sur les parcs du Nouveau-Brunswick : la Conservation et la préservation pour un avenir viable 2013](#) », jusqu'au 13 septembre 2013. C'est votre chance de vous prononcer sur l'avenir de nos parcs provinciaux.



**Veillez prendre un moment dès maintenant pour rédiger une courte lettre au gouvernement provincial, faisant valoir vos points de vue sur ce qui doit faire partie de la loi qui régit nos parcs provinciaux.**

*Vous pouvez également [remplir le sondage du gouvernement ici](#).*

Si vous avez besoin d'inspiration, voici un résumé sur la position de la SNAP:

La SNAP appuie la direction proposée pour renforcer le rôle de conservation et de préservation écologique de nos parcs provinciaux, et pour s'assurer que nos parcs respectent les normes nationales sur les aires protégées. Nous appuyons aussi fortement le mandat des parcs provinciaux comme moyen de relier les gens avec la nature.

La SNAP croit qu'il est d'une importance primordiale que :

- La Loi sur les parcs devrait mandater que la protection des écosystèmes dans les parcs provinciaux doit être une haute priorité dans la planification et la gestion des parcs.

En ce qui a trait au thème de ***Durabilité*** dans l'examen, la SNAP croit que les éléments suivants sont essentiels dans la législation :

- La Loi sur les parcs devrait interdire toute utilisation des ressources industrielles dans les parcs provinciaux (par ex., l'exploitation forestière, l'extraction minière, l'exploration et le développement pétrolier et gazier).
- La Loi sur les parcs devrait exiger la formulation et l'examen régulier des plans de gestion pour chaque parc, avec la participation du public, et faisant état des priorités de conservation des parcs et de comment cela va se faire.